



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B – 039

Séance du 29 novembre 2023



## MONTANT DU LOYER DE LA MEDIATHEQUE D'AUBUSSON AU SEIN DU CCAJL PAR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 24 novembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Didier TERNAT, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIENT EXCUSES** : Céline COLLET-DUFAYS et Jean-Luc LEGER

Depuis de nombreuses années, la médiathèque d'Aubusson est installée dans les locaux du Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat à Aubusson appartenant au Département de la Creuse. Aucun loyer ni aucune contribution aux charges n'étaient exigés.

Le Département de la Creuse a proposé à la Communauté Creuse Grand Sud, le 6 novembre dernier, une convention d'occupation précaire d'un an, soit de sa signature au 31 décembre 2024, renouvelable de manière expresse (par courrier).

La surface mise à disposition est de 108,50 m<sup>2</sup> avec une salle de lecture au 1<sup>er</sup> étage avec en sus des sanitaires, l'accès aux espaces communs. Les locaux restent à réhabiliter. C'est pourquoi les membres du Bureau acceptent cette mise à disposition sous conditions de travaux, pour au moins retirer la moquette aux murs et au sol.

Le loyer est proposé à hauteur de 516,46 € TTC / mois avec révision sur la base de l'indice de référence des loyers, auquel s'ajoute une provision pour charges de 446,58 € TTC / mois.

**Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE la mise à disposition de la salle de lecture de la médiathèque au sein du Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat par la Communauté de Communes auprès du Département de la Creuse pour 2024, moyennant un loyer révisable de 11 556,48 € TTC annuels (963,04 € TTC mensuels), selon les dispositions de la convention de mise à disposition annexée,**

- **ACCEPTE** cette redevance de mise à disposition moyennant la réalisation de travaux dans la salle de lecture, et à tout le moins, le retrait de la moquette aux murs et au sol et la pose de nouveaux revêtements,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition, ses avenants ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 29 novembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

